



Pass Conduite

2 Rue Robert Schuman
Z.A de la Pimpie
26120 MONTELIER

04 75 59 99 26

06 60 13 33 49

www.passcm.com

Agr.: E1502600180

Apprendre en conduite accompagnée AAC

1. Se former dans la durée

Formation accessible à partir de 15 ans avec possibilité de passer l'examen dès 17 ans et demi.

Phase 1 : Formation initiale	Phase 2 : Conduite accompagnée
<ul style="list-style-type: none">Une évaluation préalableUne formation théoriqueUne formation pratique (20h de cours minimum)Un examen théoriqueUne attestation de fin de formation initiale dès le code obtenu et le niveau de conduite jugé satisfaisant par le formateur	<ul style="list-style-type: none">Un rendez-vous préalable d'une durée minimum de 2h avec les accompagnateurs pour le passage de relaisUne phase de conduite d'un an minimum sur au moins 3000 kms, en compagnie d'un accompagnateurDeux rendez-vous pédagogiques de 3h au cours de la phase de conduite

2. Augmenter ses chances de réussite et débiter avec une expérience

75% de taux de réussite contre 57% pour la filière B traditionnelle.

La conduite accompagnée permet également de réduire la période probatoire à 2 ans, d'avoir une expérience reconnue par les compagnies d'assurance: quatre fois moins d'accidents que les conducteurs issus de la filière traditionnelle.

Elle permet de passer l'examen des 17 ans et demi, souvent avant le bac et les études supérieures.

La formule que nous vous recommandons



Pass Conduite

2 Rue Robert Schuman
Z.A de la Pimpie
26120 MONTELIER

04 75 59 99 26

06 60 13 33 49

www.passcm.com

Agr.: E1502600180

Apprendre en conduite supervisée

1. Les conditions

- Avoir 18 ans ou plus
- Obtenir l'accord de l'assureur du véhicule
- Avoir réussi l'examen théorique de Code de la Route
- Avoir suivi une formation pratique avec un enseignant de l'école de conduite (20h minimum)
- Bénéficier d'une évaluation favorable de fin de formation
- Réaliser un rendez-vous pédagogique préalable avec les accompagnateurs

2. Quand choisir la conduite supervisée

- Au moment de votre inscription
- Suite à un échec lors de votre examen pratique

Si vous avez plus de 18 ans

Conditions pour l'accompagnateur	Informations complémentaires
<ul style="list-style-type: none">• Être titulaire du permis B depuis au moins 5 ans sans interruption• Obtenir l'accord de l'assureur du véhicule• Être mentionné dans le contrat signé avec l'école de conduite	<ul style="list-style-type: none">• La durée de la période probatoire est de 3 ans• Les assurances peuvent ne pas tenir compte de cette filière de formation pour proposer des réductions de tarif
<p>Nota: il peut y avoir plusieurs accompagnateurs, y compris hors du cadre familial</p>	